

# Bulletin d'inscription : Formations

## Devenir coach/consultant en bilans de compétences

Vous souhaitez enrichir vos pratiques professionnelles actuelles, suivez la formation pour tout connaître et mener des bilans de compétences avec vos clients :

A retourner par mail à : [hello@mfcoach.fr](mailto:hello@mfcoach.fr) – [marie@mfcoach.fr](mailto:marie@mfcoach.fr)

Ou par courrier à : MF Coach – 50, Elysée 2 – 78170 La Celle Saint-Cloud

**JE DECLARE M'INSCRIRE A LA FORMATION : Indiquez la session choisie (dates)**

<b>Entreprise</b>
Nom : _____
Nom et qualité du signataire : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Adresse E-mail : _____
<b>Bénéficiaire</b>
Nom prénom du participant : _____
Nom de jeune fille du participant : _____
Adresse : _____
Code postal _____ Ville : _____
Date de Naissance : ___/___/___ Ville : _____ Pays : _____
Téléphone : _____ Adresse E-mail : _____
Dernier poste occupé : _____
<b>Je m'inscris à la formation. Dates début ___/___/_____</b>
<b>Prix : .....</b>
<b>Financier/CPF (préciser le montant) : .....</b>
<i>NB : Pour être enregistrée, votre inscription devra être accompagnée d'un chèque d'acompte de 30% de la formation (ou conditions négociées) à l'ordre de : MF COACH.</i>
<b><i>J'ai pris connaissance des conditions générales qui figurent en annexe et en accepte le contenu.</i></b>
<b>Fait à _____ le _____</b>
<b>Signature (précédée de la mention « Bon pour accord ») :</b>

En signant ce bulletin d'inscription je reconnais avoir pris connaissance et accepter les CGV de MF Coach

Fait le :

Signature :

---

## OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

## DOCUMENTS CONTRACTUELS

MF COACH fait parvenir au bénéficiaire/stagiaire, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévu par la loi. Le bénéficiaire/stagiaire s'engage à retourner dans les plus brefs délais à MF COACH un exemplaire signé et portant son cachet commercial et sa signature.

## PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Toute formation commencée est due en totalité.

L'acceptation de MF COACH est conditionnée par le règlement d'un acompte de 30%. Cet acompte restera acquis à MF COACH si le bénéficiaire/stagiaire renonce à la formation.

## REGLEMENT PAR UN OPCA

Si le bénéficiaire/stagiaire souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au bénéficiaire/stagiaire. Si MF Coach n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le bénéficiaire/stagiaire sera facturé de l'intégralité du stage. Le cas échéant, les avoirs sont remboursés par MF COACH après demande écrite du bénéficiaire/stagiaire accompagnée d'un relevé d'identité bancaire original.

## PENALITES DE RETARD

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le bénéficiaire/stagiaire de pénalités de retard fixées à une fois et demi le taux d'intérêt légal (C. Com. Art. 441-6 al 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le bénéficiaire/stagiaire qu'elles ont été portées à son débit.

## CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le bénéficiaire/stagiaire doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- Si une annulation intervient et que l'action de formation est reportée dans un délai de six mois, l'acompte de 30% du montant de la participation sera porté au crédit du bénéficiaire/stagiaire sous forme d'avoir imputable sur une formation future.
- Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de six mois, l'acompte restera acquis à MF COACH à titre de dédommagement.
- Toute formation commencée est due dans son intégralité

En cas d'annulation de la formation par MF COACH, quelle qu'en soit la raison, MF COACH informera les bénéficiaires/stagiaires par écrit, l'acompte de 30% sera remboursé au bénéficiaire/stagiaire qui, dans ce cas, ne pourra se prévaloir d'aucun préjudice ou indemnité complémentaire.

---

## **INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le bénéficiaire/stagiaire à MF COACH en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires actuels de MF COACH pour les besoins desdites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le bénéficiaire/stagiaire peut écrire à MF COACH pour s'opposer à une telle communication des informations les concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de MF COACH.

## **RENONCIATION**

Le fait pour MF COACH de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## **LOI APPLICABLE**

Les Conditions Générales et tous les rapports entre MF COACH et ses bénéficiaires/stagiaires relèvent de la loi française.

## **ATTRIBUTION DES COMPETENCES**

Tous litiges qui ne pourraient pas être réglés à l'amiable sera de la **COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY** quel que soit le siège ou la résidence du bénéficiaire/stagiaire, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec le bénéficiaire/stagiaire non professionnel pour lequel les règles légales de compétences matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société MF COACH qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

## **ELECTION DE DOMICILE**

L'élection de domicile est faite par MF COACH à son siège social au 50, Elysée 2 – 78170 La Celle Saint Coud.